

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} mai 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers :
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beaugard

Était absent : M. Gilles Ducharme

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

70-05-2017

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017;
4. Dépôt du rapport financier de la Municipalité du Canton de Roxton au 31 décembre 2016;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Travaux de voirie de l'année 2017;
8. Travaux d'arpentage sur le 9^{ème} Rang – Mandat à un arpenteur-géomètre;
9. Mandat à Englobe (Laboratoires LVM) pour la surveillance et le contrôle qualitatif pour les travaux de réfection du 6^{ème} Rang;
10. Autorisation de signature des documents relatifs à une marge de crédit temporaire pour payer les travaux de réfection du 9^{ème} Rang dans le cadre de la TECQ;
11. Demande de commandite pour l'évènement bénéfique 2017 de Ressources femmes de la région d'Acton;

12. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Séverin pour une demande de modification du code municipal;
13. Demande d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse par la Municipalité du Village de Roxton Falls;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Demande d'intervention dans la rivière Jaune;
 - 15.2. Dossiers d'infraction pour les installations septiques non-conformes;
 - 15.3. Attribution d'un budget pour l'organisation d'une activité spéciale par la municipalité;
 - 15.4. Achat d'une bordure de béton et de paillis pour les plates-bandes;
 - 15.5. Demande des Guerriers hors-route;
 - 15.6. Gala distinction organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton;
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

71-05-2017

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

72-05-2017

4. **Dépôt du rapport financier de la Municipalité du Canton de Roxton au 31 décembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier en date du 31 décembre 2016 a été présenté aux membres du conseil le 6 février 2017 par Mme Diane Fortin, comptable chez FBL;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier est maintenant prêt à être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier.

Adoptée

73-05-2017

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

74-05-2017

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

75-05-2017

7. **Travaux de voirie de l'année 2017**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les travaux mentionnés dans le tableau ci-dessous au cours de l'année 2017. Pour les travaux dont les entrepreneurs ne sont pas mentionnés, l'inspecteur est autorisé à choisir l'entrepreneur selon leurs disponibilités.

<u>Travaux à effectuer</u>	<u>Entrepreneur</u>	<u>Coûts soumission (tx nettes)</u>	<u>Coût travaux estimés</u>
Dynamitage des fossés dans le 6ème Rang et le 9ème Rang	PPG	19 005,00 \$	
Camion et pelle pour fossés et dynamitage (5 jours)	Yanick Cabana excavation		9 000,00 \$
Réparation asphalte dans le rang Petit 11	Asphalte Bernier inc.	5 727,76 \$	
Réfection garde-fou Petit 11 (face porcherie D. Noiseux)	Entreprises Ployard 2000 inc.	3 948,75 \$	
Réparation garde-fou Petit 11 (accident)	Entreprises Ployard 2000 inc.	409,50 \$	
Réfection garde-fou Petit 11 (près du pont)	Entreprises Ployard 2000 inc.	6 787,20 \$	
Réfection garde-fou chemin Guilmain	Entreprises Ployard 2000 inc.	2 881,20 \$	
Remplacement du ponceau dans le 5ème Rang (près de M. Arbic)	À déterminer		2 275,00 \$
Remplacement des ponceaux dans le 6ème Rang	À déterminer		16 000,00 \$
Remplacement du ponceau dans le Petit 3ème Rang	À déterminer		2 275,00 \$
Remplacement d'un ponceau dans le 4ème Rang	À déterminer		2 275,00 \$
	TOTAL :	70 584.41 \$	

Adoptée

76-05-2017

8. **Travaux d'arpentage sur le 9^{ème} Rang – Mandat à un arpenteur-géomètre**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du 9^{ème} Rang sont planifiés dans les prochaines années et que l'emprise du chemin n'est pas clair dans deux sections de la route;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Richard Dion, arpenteur-géomètre pour effectuer les travaux d'arpentage sur cette portion de la route.

Adoptée

77-05-2017

9. **Mandat à Englobe (Laboratoires LVM) pour la surveillance et le contrôle qualitatif pour les travaux de réfection du 6^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution de tous les travaux visés par l'appel d'offres pour l'exécution de travaux de réfection d'une partie du 6^{ème} Rang sur 3 100 mètres à Eurovia Québec construction inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat à un laboratoire pour les services suivants :

- Vérifier la fondation en place et la fondation supérieure (rechargement), le taux de pose d'enrobé bitumineux (2 couches), la compacité de l'enrobé bitumineux par nucléodensimètre, le prélèvement de 14 échantillons et l'analyse en laboratoire du mélange d'enrobé bitumineux, le tout complété par un rapport final. L'offre de services de Englobe faisait partie intégrante de la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnelle s'élève à 10 455 \$ plus taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe selon les conditions mentionnées dans l'offre de service fournie.

Adoptée

78-05-2017

10. **Autorisation de signature des documents relatifs à une marge de crédit temporaire pour payer les travaux de réfection du 9^{ème} Rang dans le cadre de la TECO**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 1 500 mètres seront effectués au cours de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à ces travaux seront payés par les sommes transmises à la municipalité dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront versés seulement en mars 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Caroline Choquette à entreprendre les démarches pour demander l'émission d'une marge de crédit temporaire au montant de 350 000 \$. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

79-05-2017

12. **Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Sévérin pour une demande de modification du code municipal**

Demande d'amendement au code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- I. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

- II. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- III. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphonique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander aux gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

Adoptée

80-05-2017

13. **Demande d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse par la Municipalité du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 100-04-2017, la Municipalité du Village de Roxton Falls nous adresse une demande afin que nous inscrivions l'asphaltage de la rue Ste-Thérèse à la liste de nos priorités de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la rue Ste-Thérèse a une qualité de roulement impeccable et est bien entretenue;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier M. Stéphane Beauchemin, maire, a fait la proposition de partenariat suivante à M. Jean-Marie Laplante, maire de la Municipalité du Village de Roxton Falls :

Que les coûts de pavage de la rue Ste-Thérèse soient partagés comme suit :

- 50% des coûts payés par une demande de subvention auprès du gouvernement;
- 25% des coûts payés par le Canton de Roxton;
- 25% des coûts payés par le Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE tel que spécifié dans le courriel transmis par Mme Julie Gagné le 12 décembre 2016, M. Laplante a présenté le projet aux membres du conseil du Village de Roxton Falls et qu'ils ont refusé de participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT QUE les nombre de résidences présentes sur cette rue est plus important du côté du territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls que du côté du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres routes du Canton de Roxton ont besoin d'investissements majeurs et urgents;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'il n'est pas prévu ni à court ni à moyen terme d'effectuer des travaux de pavage sur la rue Ste-Thérèse. Que la planification des travaux pourrait être changée dans l'éventualité où une subvention gouvernementale soit octroyée et que la Municipalité du Village de Roxton Falls s'engage à participer financièrement aux coûts de pavage tel que décrit ci-haut.

Adoptée

81-05-2017

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 64 066.24 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

82-05-2017

15.1 **Demande d'intervention dans la rivière Jaune**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Montprévert a déposé une demande d'intervention dans la rivière Jaune sur les lots 3 840 905, 3 840 900 et 3 840 962 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transférée à la MRC d'Acton et que par la suite la firme ALPG consultants a été mandatée pour l'évaluation des coûts pour la réalisation d'une analyse préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette évaluation des coûts sont les suivants :

- Évaluation de la problématique de la rivière Jaune : 15 000 \$ à 20 000 \$;
- Dépôt d'une demande de certification d'autorisation au MDDELCC engendre des frais supplémentaires et évaluation écologique (faune-flore) du milieu : 3 500 \$ à 10 000 \$;
- Travaux correctifs apportés à la rivière Jaune : 500 000 \$ à 800 000 \$.

CONSIDÉRANT les coûts très élevés qui seraient engendrés par les travaux mentionnés ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le demandeur que la Municipalité ne fera pas exécuter de travaux dans la rivière Jaune vu les coûts importants qui seraient engendrés. Qu'il soit suggéré au propriétaire d'exécuter des travaux d'aménagement de berges.

Adoptée

83-05-2017

15.2 **Dossiers d'infraction pour les installations septiques non-conformes**

CONSIDÉRANT QUE des immeubles sur le territoire de la municipalité ne sont pas conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le délai maximal à accorder aux propriétaires afin de rendre conforme l'installation septique de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 52-04-2017 les membres du conseil ont adopté la procédure à suivre par l'inspecteur en bâtiments lorsqu'il aura à intervenir pour des immeubles situés sur le territoire du Canton de Roxton qui ne sont pas conformes au règlement (Q.2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE le programme de vidange des installations septiques a débuté à l'automne 2016 et que seulement la moitié du territoire a été visité et que l'autre moitié du territoire sera visitée à l'automne 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'inspecteur en bâtiments d'attendre que tous les rapports de vidange des installations septiques aient été reçus et analysés avant de transmettre les avis d'infraction. Qu'advenant qu'un dossier d'infraction nécessitant un traitement urgent lui soit transmis, l'inspecteur en bâtiments est autorisé à appliquer la procédure adoptée par la résolution no. 52-04-2017.

Adoptée

84-05-2017 15.3 **Attribution d'un budget pour l'organisation d'une activité spéciale par la municipalité**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un budget de 5000 \$ soit alloué pour l'organisation et la tenue d'une activité spéciale qui sera organisée par la municipalité. Que Mme Caroline Choquette, directrice générale, soit autorisée à effectuer les achats et les réservations nécessaires à la tenue de l'activité.

Adoptée

85-05-2017 15.4 **Achat d'une bordure de béton et de paillis pour les plates-bandes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard Appuyé par M. Conrad Daviau Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une bordure de béton à installer autour des plates-bandes ainsi que du paillis de cèdre.

Adoptée

86-05-2017 15.5 **Demande des Guerriers hors-route**

CONSIDÉRANT QUE les Guerriers hors-route organisent la cinquième édition du Festi-crash qui se tiendra le 10 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de Les guerriers hors-route adressent une demande d'aide à la municipalité, soit par la fourniture d'abat-poussière pour améliorer la qualité de la surface de roulement pour le Festi-Crash;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur fournir une certaine quantité d'abat-poussière. Que cet engagement n'est pas récurrent et que les représentants devront être disposés à recevoir l'abat-poussière la journée où le camion sera présent à la municipalité.

Adoptée

87-05-2017 15.6 **Gala distinction organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires de fermes situées au Canton de Roxton sont en nomination pour le Gala distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton qui se tiendra le 6 mai 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un billet pour M. Stéphane Beauchemin, maire.

Adoptée

17. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

88-05-2017

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 54.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

